

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Date de la convocation : 05/04/2025

SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal a désigné :

Anthony BILLOUD

COMMUNE DE BOISSEY

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame TIRREAU Andrée, Maire.

Présents : Andrée TIRREAU, Grégory PAUGET, Christian BRAYARD, Jacques CHAINTREUIL, Bruno SALLET Anthony BILLOUD, Simon BOUILLET, Denis PRUDHOMME, Pascal GONNET,

Excusé : Christelle BONNERUE (donne pouvoir à Andrée TIRREAU) Jean-Denis CHATELET,

Absents :

DELIBERATIONS :

06/2025

OBJET : Vote du budget Bâtiment commercial

le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le budget bâtiment commercial comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 18 308.77 €
- Recettes de fonctionnement : 18 308.77 €

- Dépenses d'investissement : 1 200 €
- Recettes d'investissement : 1 200 €

07/2026

OBJET : Vote des Subventions aux associations et participations.

Dans le cadre du vote du budget communal de 2025 le Conseil Municipal,

- Après examen des dossiers de demandes de subventions présentées par les associations communales ou intercommunales,

- Après en avoir délibéré,

- Etablit la liste des bénéficiaires et fixe les aides financières à attribuer comme suit :
 - Amicale Donneurs de Sang Pont de Vaux 30.00 €
 - ASSER St Etienne sur Reyssouze 100.00 €
 - Clique Cantonale 100.00 €
 - Comité Cantonal Croix Rouge 30.00 €
 - Coopérative Scolaire BOISSEY 100.00 €

OBJET : Vote des taux des taxes locales d'imposition 2025

Dans le cadre du vote du budget communal de 2025,
 Madame le Maire donne connaissance de l'état de notification des bases prévisionnelles
 Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taux à appliquer en 2025

Sur quoi, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'augmenter les taux comme suivant :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13.15 %
- Taxe foncière (bâti) : 25.75 %
- Taxe foncière (non bâti) : 45.04 %

09/2025

OBJET : CONTRIBUTION AU FONDS SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

Mme le Maire présente les mesures prises par le Conseil Général de l'Ain en vue de favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées.

Elle propose de reconduire en 2025 la contribution communale au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et demande à son Conseil de se prononcer.

Sur quoi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de contribuer au FSL moyennant un versement calculé sur la base de 0.30 € par habitant et par an, soit en 2025 : $0.30 \text{ €} \times 390 \text{ habitants} = 117.00 \text{ €}$.

10/2025

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION PRINCIPAL ET ANNEXE BATIMENT COMMERCIAL

Exercice 2024

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Madame TIRREAU Andrée, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer relatifs à l'exercice 2024, les comptes de gestion dressés par Madame Dominique ALVIN, Trésorier, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs PRINCIPAL et annexe BATIMENT COMMERCIAL de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que les montants des soldes, ceux des titres de recettes et des mandats émis, ainsi que les opérations d'ordre de l'exercice 2024, sont conformes aux écritures de l'ordonnateur,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- DECLARE que les comptes de gestion dressés par Madame Dominique ALVIN, pour l'exercice 2024, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

11/2025

OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 : Principal et Annexe Bâtiment Commercial

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jacques CHAINTREUIL, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice **2024** dressés par Mme Andrée TIRREAU, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs 2024, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Compte administratif PRINCIPAL

Section de Fonctionnement :

Dépenses (mandats émis) : 256 837.13€
Recettes (titres émis) 307 372.57 €
Résultats de l'exercice : 50 535.44€
Résultats antérieurs 177 701.23 €
SOLDES D'EXECUTION 228 236.67 €

Section d'Investissement :

43 830.53 €
47 970.85 €
4 140.32€
-39 414.27€
- 35 273.95 €

Restes à réaliser Dépenses d'Investissement : 0.00 €

Restes à réaliser Recettes d'Investissement : 0.00 €

Solde des restes à réaliser en Dépenses d'investissement : 0.00 €

Compte administratif annexe BATIMENT COMMERCIAL

Section de Fonctionnement :

Dépenses (mandats émis) 5 722.52 €
Recettes (titres émis) 8 425.62 €
Résultats de l'exercice 2 703.10 €
Résultats antérieur 15 605.67 €
SOLDES D'EXECUTION 18 308.77€

Section d'Investissement :

0.00 €
0.00 €
0.00 €
1 200.00 €
1 200.00 €

- Constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion, relatives au report à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à BOISSEY, le 10/04/2025

Le secrétaire de séance :
Anthony BILLOUD



Madame le Maire :



